

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°07/18

Nombre de Conseillers	En Exercice	27	Présents	21	Votants	26
Date de Convocation	14 mars 2018					
Séance du	L'an Deux Mille dix-huit, le 21 mars					
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Démocratie à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire						
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - C.LEVY - H. BARBAROS - F. VÉLU - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - M. BAYLAC - LUQUET - A. CORDERO - Y. DURAND - J.L. ENGROVA - J.P. AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - A. CAUVELET - A. BERNARD - Y. PLANTEROSE - M. VIDAL - P. DONOT - Ch. PAGES - C. MARTINEZ						
Absents excusés ayant donné procuration : Ch.BALDO à J.Ch. MORICONI - M. BOURSIER à M. BAYLAC - LUQUET - S. CAUSSIGNAC à D. MACH - A. FOURNIER à Y. DURAND - S.VILA à H. BARBAROS						
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. ENGROVA						
Secrétaire de Séance : Mme. C.LEVY						

OBJET : DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant que dans le cadre du service enfance/Jeunesse notamment au niveau des activités périscolaires et extrascolaires, qu'il s'avère nécessaire de recruter des agents contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que dans le cadre des besoins du service technique/entretien, de la cantine, de la crèche et du RAM qu'il s'avère nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer 40 postes de contractuels pour le service périscolaire et extrascolaire, et de créer 10 postes de contractuels pour le service technique/entretien, de la cantine, de la crèche et du RAM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition du rapporteur et précise que le financement de cette dépense sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'Exercice en cours.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

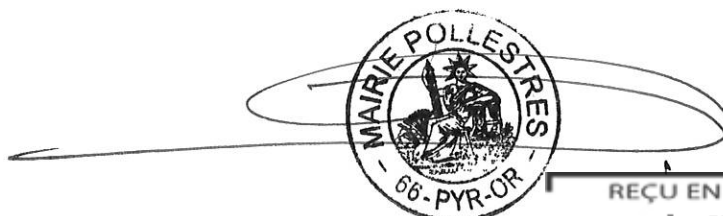
Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 27 mars 2018

Publication ou Notification

Le 27 mars 2018



REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2018

Application agréée E-legalite.com